



HÔPITAUX

MOTION INTERSYNDICALE 18 JUILLET 2019

Monsieur le Directeur Général

Aujourd'hui, jeudi 18 juillet 2019, les organisations syndicales CGT et FO avec les personnels des urgences du CHU de Nice en lutte, vous déposent cette motion que nous vous demandons de transmettre au Directeur de l'ARS et au ministère de la santé.

Nous sommes en action au niveau national et local pour dénoncer les mauvaises conditions de travail que rencontrent les personnels de ces secteurs. Les mesures d'austérité et les plans d'économie sans précédent dans notre établissement suite au PRE et au CREF aujourd'hui, ont pour conséquences une pénurie de personnels hospitaliers, de médecins, de lits et de matériel qui ne permet plus de répondre aux besoins de santé de la population et qui provoque l'épuisement des professionnels mettant en danger leur propre santé.

Les personnels et les patients des urgences subissent de plein fouet ces mesures économiques et sont confrontés à de nombreuses difficultés pour assurer leurs missions publiques au quotidien. Ils voient leurs conditions de travail se dégrader de jour en jour.

Les organisations syndicales FO et CGT avec les personnels revendiquent :

Au niveau local :

- La sécurisation du service des Urgences par la présence de la police 24h/24h,
- Des lits d'aval en nombre suffisant pour assurer une hospitalisation immédiate dès la décision médicale prise (0 hospitalisation sur des brancards),
- La fin de toutes les fermetures de lits,
- Un arrêt des turnovers interservices,
- L'arrêt de l'alternance jour/nuit dans les plannings, grand pourvoyeur de risques sanitaires pour les agents.
- Le renforcement des effectifs de nuit,
- Le renforcement de l'équipe des ASHQ,
- L'anticipation et le remplacement systématique des départs en retraite
- Une gestion des plannings respectueuse de la vie privée des agents (respect des repos...)
- Du matériel : des pistolets, des pieds à perfusions, des adaptables, des appareils à ECG, des DYNAMAP, des brancards opérationnels, des couverts, des verres, des bouteilles d'eau,
- La présence systématique de la 4ème infirmière d'accueil,
- La présence systématique de l'infirmière du salon de sortie qui ne fonctionne pas car elle est toujours appelée ailleurs,
- Des moyens pour la prise en charge des patients psychiatriques (manque de lits au CAP)
- L'embauche immédiate de personnel qualifié à la hauteur des besoins.
- Des créations d'emplois statutaires indispensables au bon fonctionnement des urgences.

- Un plan de titularisation et des mesures fortes contre la précarité.
- L'amélioration immédiate des conditions de travail.
- Le remplacement des arrêts maladie de courtes et de longues durées
- La mise en place d'un pool de remplacement à la hauteur des besoins et dans tous les grades où les besoins se font sentir.

Au niveau national :

- La préservation et l'enrichissement du Statut Général de la Fonction Publique qui protège avant tout les usagers.
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat avec le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et l'augmentation du pouvoir d'achat en commençant par une augmentation de salaires immédiate de 300 € net pour l'ensemble des agents.
- L'abrogation du jour de carence.

Nous refusons qu'au nom de visions exclusivement comptables, on supprime missions et services sans évaluer les conséquences pour les salariés et le coût social pour les usagers.

Pour les organisations syndicales CGT et FO et pour le personnel, derrière les chiffres, il y a des patients en attente de soins...

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, une fois de plus, l'ouverture de négociations sur l'ensemble des effectifs du CHU dans le cadre de la révision du tableau des effectifs sur la base des besoins réels des services. D'autant que l'expertise diligentée par le CHSCT récemment a clairement démontrée que l'augmentation incessante des charges de travail dans les services et secteurs est génératrice de risques psychosociaux et d'épuisement au travail.

Nous exigeons l'accélération de la mise en place d'une politique audacieuse de mise en stage des contractuels afin de pérenniser tous les emplois et résorber l'emploi précaire par la titularisation.

Le CHU doit embaucher des personnels médicaux et non médicaux pour renforcer les effectifs. Il doit mettre en place une politique ambitieuse de formation professionnelle et ce, dès cette année en finançant les 30 agents qui ont réussi le concours d'IDE cette année. Un plan de formation pour tous les grades permettant des évolutions de carrière doit rapidement être mis en place, d'autant que la fuite des personnels infirmiers de notre établissement entraîne tous les jours des fermetures de lits par manque de personnel.

Et enfin, le CHU de Nice doit respecter les conditions de vie professionnelle et privée des agents en cessant toutes pressions envers les salariés.

Nice le 18 juillet 2019.

Pour la CGT

**Le Secrétaire de l'Union Syndicale CGT des Hospitaliers de Nice
GAUBERTI Stéphane**

Pour FO

**Le Secrétaire Général FO du CHU de Nice
FUENTES Michel**